

Association Cercle des Partenaires

37bis Bd de la Chapelle

75010 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
--

PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Sommaire

1. Opinion.....	3
2. Fondement de l'opinion.....	3
2.1. Référentiel d'audit	3
2.2. Indépendance	3
2.3. Observation.....	3
3. Justification des appréciations.....	3
4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'organe appelé à statuer sur les comptes	4
5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels	4
6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.....	4

Aux adhérents,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Cercle des Partenaires relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

2.3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe « Règles et méthodes » de l'annexe des comptes annuels concernant la modernisation des états financiers.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons vérifié le caractère approprié des règles et méthodes comptables relatives à l'analyse des dons et mécénats reçus par votre association et des engagements des coproduction de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'organe appelé à statuer sur les comptes

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et financier du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- ✓ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- ✓ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- ✓ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- ✓ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille

Le 8 juin 2026

SO'AUDIT

Guillaume CLAVEL

Commissaire aux Comptes

SO' AUDIT
SARL au capital de 15 000 €
531 Avenue du Prado
13008 MARSEILLE
Tél : 04.86.01.08.60 – Fax : 04.86.01.03.09
RCS MARSEILLE 451 460 331
SIRET 451 460 331 00056

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles	2 883	2 615	267	483
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	2 883	2 615	267	483
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 500		1 500	10 902
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	106 144		106 144	13 778
Charges constatées d'avance				
Valeurs mobilières de placement	92		92	92
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	82 904		82 904	116 115
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	190 639		190 639	140 887
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	193 522	2 615	190 907	141 370

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	8 058	14 503
Excédent ou déficit de l'exercice	-105 036	-6 445
Situation nette	-96 977	8 058
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	-96 977	8 058
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	180 769	
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS IV	180 769	
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 444	13 810
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	12 438	5 415
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 500	
Produits constatés d'avance	72 733	114 087
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	107 115	133 312
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif VI		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	190 907	141 370

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations	350	250
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	3 454	849
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	5 667	9 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	155 858	42 574
Mécénats	259 600	155 400
Legs, donations et assurances-vie		2 450
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	106	66
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	425 034	210 589
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	-31 571	35 829
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	6 519	532
Salaires	70 424	52 198
Cotisations sociales	17 250	15 156
Dotations aux amortissements et dépréciations	216	612
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	287 561	116 703
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	350 399	221 031
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	74 636	-10 442
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 098	1 497
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	1 098	1 497

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV		
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	1 098	1 497
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	75 733	-8 945
Produits exceptionnels V		2 500
Charges exceptionnelles VI	180 769	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-180 769	2 500
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	426 132	214 586
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	531 168	221 031
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-105 036	-6 445

Contributions volontaires en nature Dons en nature Prestations en nature Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Charges des contributions volontaires en nature Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Annexe

CERCLE DES PARTENAIRES est une association créée en 2012 afin de promouvoir l'art théâtral, musical, lyrique et chorégraphique principalement par le biais de présentation de spectacles vivants auprès du public. L'association a pour activité de mobiliser et animer un réseau de soutiens privés mais aussi de coproduire des spectacles de théâtre. L'association emploie une responsable mécénat.

L'association ne bénéficie pas de ressource ou avantage provenant de l'étranger.

I. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1. Référentiel comptable et principes comptables

Avant affectation l'exercice clos le 31/12/2025 présente un total bilan avant affectation de 190 907 euros et un compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de -105 036 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 actualisé du règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023
- Le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.2. Changement de méthode comptable

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique le nouveau plan comptable issu du règlement de l'Autorité des normes comptables relatifs à la modernisation des états financiers ANC 2022-06. Cette première application, analysée comme un changement de méthode comptable, a principalement conduit à des adaptations de présentation des états financiers, sans remise en cause des méthodes d'évaluation antérieurement retenues. Ces changements n'ont pas d'incidence significative sur les comptes annuels de l'exercice ni sur les principaux agrégats de l'association.

II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

2.1. Faits pertinents de l'exercice affectant les comptes.

L'association a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2025, portant sur la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024 et concernant les impositions suivantes : Impôt sur les Sociétés et Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Les conséquences financières de ce contrôle ont donné lieu à la comptabilisation de provisions sur l'exercice 2025, au titre des éléments suivants :

- Droits TVA : 120 000 €
- Intérêts de retard : 720 €
- Majorations et amendes : 48 000 €
- Annulation d'une demande de remboursement de crédit de TVA : 12 000 €

2.2. Evénements postérieurs à la clôture des comptes.

L'association est dans l'attente du dénouement définitif du contrôle fiscal.

À l'issue de celui-ci, l'association procédera à sa sortie du régime de fiscalisation en notifiant l'administration fiscale des conclusions du contrôle. Elle retrouvera ainsi le statut d'entité non fiscalisée, ce qui implique que l'ensemble de ses recettes et dépenses seront désormais enregistrées en montants TTC.

III. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

3.1. Actif immobilisé

Investissements (cf tableau joint)

Amortissements (cf tableau joint)

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais accessoires ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité qui correspond à la durée d'usage généralement admise, d'où l'absence d'amortissements dérogatoires. Il n'a été identifié dans les comptes sociaux aucun composant :

- Matériel de bureau et informatique 3 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.2. Créances

(cf. tableau joint)

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.3. Fonds Propres

(cf. tableau joint)

Les fonds propres ont évolué de la façon suivante :

- Fonds propres au 31/12/2024 : 8 058 €
- Résultat Exercice au 31/12/2025 : -105 036 €
- Fonds propres au 31/12/2025 : -96 977 €

3.4. Provision pour risques et charges

(cf. tableau joint)

Une provision pour risques et charges a été constituée à la clôture de l'exercice à hauteur de 180 769 euros suite aux conclusions de la proposition de vérification reçue par l'association le 05 novembre 2025.

3.5. Engagements de départ à la retraite

Les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

3.6. Dettes

(cf. tableau joint)

3.7. Produits constatés d'avance

Les mécénats individuels reçus au second semestre sont rattachés sur la saison N/N+1 qui court de septembre N à août N+1.

Un produit constaté d'avance est enregistré à hauteur de 8/12ème (17 733€ en 2025)

Des dons ont été constatés au 4ème trimestre 2025 et concernent des actions menées sur l'exercice 2026. Pour ces sommes, nous avons constatés des produits d'avance pour 55 000€.

3.8 Engagements reçus

Dans le cadre de la convention signée le 18 mai 2025 avec la Fondation Roi Baudouin, le Cercle bénéficie d'un engagement de subvention d'un montant total de 300 000 €, versé en trois tranches annuelles de 100 000 € chacune, destinées au soutien de la production artistique du Théâtre.

La première tranche de 100 000 € a été perçue en mai 2025. Les deux tranches restantes, soit 200 000 €, constituent un engagement reçu non encore versé à la clôture de l'exercice, dont les échéances sont prévues comme suit :

- 2e tranche : 100 000 € - avril 2026
- 3e tranche : 100 000 € - avril 2027

III. AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

4.1 Effectif moyen

L'effectif moyen est de 1 personne.

4.2. Régime fiscal

L'association a soumis ses activités aux impôts commerciaux de droit commun.

4.3. Rémunérations versées à certains dirigeants

Aucune rémunération n'est concernée.

4.4. Engagements hors bilan

Il n'y a pas d'engagement hors bilan significatif à la clôture de l'exercice.

4.5. Evènements postérieurs à la clôture des comptes

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation. A la date d'arrêté des comptes, l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause sa capacité à poursuivre son exploitation.

4.6. Contributions volontaires en nature

Le règlement ANC n°2018-06 instaure l'obligation de comptabilisation des contributions volontaires en nature avec mentions de modalités de recensement, de quantification et de valorisation. Néanmoins, l'association n'a pas de telles contributions.

4.7. Honoraire du Commissaire aux comptes

Les honoraires du Commissaire aux comptes au titre de la certification des comptes de l'exercice 2025 l'exercice sont de 3 500€ HT.

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	2 883			2 883
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 883			2 883
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	2 883			2 883

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles						
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL						

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles						
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL						

Commentaires : néant

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	2 400	216		2 615
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 400	216		2 615
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	2 400	216		2 615

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	216				
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	216				

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL				

Commentaires : néant

Etat des provisions

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions réglementées pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
Provisions pour risques					
Provisions pour :					
- Litiges					
- Garanties données aux usagers					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
- Pertes sur contrats					
Autres provisions pour risques		180 769			180 769
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES		180 769			180 769
Provisions pour charges					
Provisions pour :					
- Pensions et obligations similaires					
- Restructurations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
- Gros entretien ou grandes révisions					
- Remise en état					
- Legs ou donations					
Autres provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES					
TOTAL DES PROVISIONS		180 769			180 769

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	1 500	1 500	
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	128	128	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	12 000	12 000	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	10 000	10 000	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	84 017	84 017	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	107 644	107 644	
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	18 444	18 444		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 961	4 961		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	259	259		
Autres impôts, taxes et assimilés	7 219	7 219		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	3 500	3 500		
Produits constatés d'avance	72 733	72 733		
TOTAL	107 115	107 115		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Commentaires : néant

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 780	8 845
Dettes des legs ou donations		
Dette fiscales et sociales	7 297	2 446
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	19 077	11 291

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2025	31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances	84 017	
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	84 017	

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2025	31/12/2024
Produits :	- D'exploitation	72 733	114 087
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL		72 733	114 087

Charges constatées d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2025	31/12/2024
Charges :	- D'exploitation		
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL			

Variation des fonds propres art.431-5
(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	14 503	6 445			8 058
Excédent ou déficit de l'exercice	-6 445	-6 445		105 036	-105 036
Situation nette	8 058			105 036	-96 977
Dotations consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions règlementées					
TOTAL	8 058			105 036	-96 977